

Aide-mémoire des conditions d'admission

Vacance de poste

Agent technique (m/f)

Statut : Fonctionnaire communal, Groupe de traitement B1, sous-groupe technique

Tâche : Tâche à temps plein (100%)

Conditions d'admission

Examen : Réussite à l'examen d'admissibilité du secteur communal dans le groupe de traitement B1, sous-groupe de traitement technique

Nationalité : Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne

Études : Diplôme luxembourgeois de technicien ou Certificat d'études reconnu équivalent par le Ministre ayant dans ses attributions la Fonction publique

Langues : Répondre aux exigences de la connaissance des trois langues administratives pour la catégorie de traitement B

Missions

Collaboration avec le chef du service technique dans le suivi et la surveillance de chantiers communaux, la demande de devis et l'accomplissement de travaux administratifs et de correspondance.

Assistance au chef du service des bâtisses dans les tâches administratives, notamment dans la rédaction de certificats et d'avis, le remplissage de relevés et le travail effectué dans le cadre du pacte logement et du pacte climat.

D'après les tâches décrites, l'agent engagé devra être familier avec le plan d'aménagement général (PAG) de la commune et connaître le règlement des bâtisses, ceci aussi aux fins de savoir renseigner les demandeurs sur cette matière.

Cette liste des tâches n'est pas exhaustive.

Profil recherché

Expérience professionnelle : Une expérience professionnelle dans le secteur communal constitue un avantage

Connaissances : Outils bureautiques courants, compétences administratives avec capacité à rédiger et à bien communiquer

Compétences comportementales : Savoir travailler en équipe, savoir s'organiser, autonomie, esprit d'initiative, ouverture d'esprit, fiabilité, discrétion, flexibilité

Permis de conduire B

Documentation

- Les pièces suivantes sont à joindre à la demande :
- Une notice biographique avec photo récente
- Un extrait récent de l'acte de naissance
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de deux mois
- Une copie des diplômes ou certificats d'études obtenus
- Une copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité du groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- Une copie du permis de conduire



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

- Un certificat d'affiliation récent (max. 1 mois) du centre commun de la sécurité sociale (<https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/particuliers/commande-certificat-affiliation.html>)

Pour toute question veuillez contacter le secrétariat communal sous secretariat@waldbillig.lu ou par téléphone au 837287-22.

Les demandes, accompagnées des pièces requises, doivent parvenir par voie postale ou être remises personnellement à la commune. Elles sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Waldbillig, 7, Fielserstrooss L-7640 Christnach, pour le 5 juillet 2024 au plus tard.

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

Christnach, le 15 juin 2024

Andrée Henx-Greischer, bourgmestre

Serge Boonen et Corinne Meyers, échevins.